

Acte de mariage de PIETERS Charles Louis et BEEK Julie [88]x[89]

L'an mil huit cent vingt-deux, le vingt-sept novembre, onze heures du matin, par-devant nous François Xavier STOVEN, maire officier public de l'état civil de la commune de Lynde, canton d'Hazebrouck nord, département du Nord, sont comparus le sieur Charles Louis PIETERS, jeune homme âgé de vingt-quatre ans, domestique à gages, domicilié en cette commune de Lynde, né en la commune de Winnezele le dix vendémiaire an Sept de la République, fils de Joseph Nicolas PIETERS, décédé en ladite commune de Winnezele le cinq septembre mil huit cent quatorze comme il conste des extraits délivrés par monsieur le maire dudit Winnezele, et de Jeanne Thérèse LESSCHAVE, ménagère, domiciliée en la commune de Winnezele, ci présente et consentante au présent mariage d'une part.

Adélaïde Julie BECK, née en cette commune le vingt-six messidor an Huit de la République, domestique à gages domiciliée en cette même commune, fille de Jean Baptiste, décédé en cette même commune le sept pluviôse an Onzième de la République, et de Marie Anne PRUVOST, décédée en cette même commune le deux février mil huit cent vingt, comme il conste des registres de l'état civil de cette commune.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage projeté entre eux, et dont les publications et affiches ont été faites en cette commune de Lynde, en celle de Blaringhem et en celle de Winnezele les dix et dix-sept du courant mois de novembre à l'heure de midi, comme il conste du registre aux publications de cette commune, et du certificat délivré par messieurs les maires de Blaringhem et Winnezele, lesquels, après avoir donné lecture des pièces ci-dessus

aux parties et du chapitre six du code civil intitulé du mariage, et vu qu'aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que lesdits Charles Louis PIETERS et Adélaïde Julie BECK sont unis en mariage. De quoi avons dressé acte en présence de Sieur Jacques Joseph CAUWEL, âgé de soixante-huit ans, propriétaire, Alexandre SOCKEEL, âgé de vingt-six ans, boulanger, Pierre Jacques MASSIET, âgé de cinquante-huit ans, ménager, et Jean Baptiste BECK, âgé de trente-deux ans, ménager, tous domiciliés en cette commune de Lynde, lesquels après lecture à eux faite de tout ce que dessus ont tous signé avec nous à l'exception des parties contractantes, Jeanne Thérèse LESSCHAVE et Jean Baptiste NECK, qui ont déclaré ne savoir écrire de ce interpellé.